

Les antennes cachées seraient inoffensives ?

L'Agence Nationale des FRéquences est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'Industrie. C'est à cet interlocuteur que les opérateurs notamment (mais aussi le ministère de l'Intérieur, ou de la Défense) doivent soumettre leurs demandes d'installations ou de modifications de station.

Saisir le préfet

L'agence a comptabilisé, l'année dernière, une moyenne de 533 dépôts de dossiers par semaine, dont 60 % alors concernaient la téléphonie mobile.

« Les installations qui nous sont soumises sont relativement standard », rapporte Marc Dizerbo, le responsable du service Sites et études de l'ANFR, à Brest.

« Notre mission consiste, pour résumer, à étudier la compatibilité de la nouvelle installation avec ce qui est déjà en place d'une part et, d'autre part, à vérifier si nous restons dans les critères réglementaires de l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques ».



Située au pied de l'antenne, cette maison a été vendue à quatre reprises en 12 ans.

L'ANFR ne diligente pas les mesures de champs électromagnétiques. « Ce sont des opérations déclenchées lorsque le préfet a été saisi par un administré ou une collectivité » signale M. Dizerbo.

« L'organisme qui le réalise doit être détenteur de ce que l'on appelle la certification Cofrac. Dans ce cas, nous archivons ses travaux et les mesures deviennent disponibles sur notre site ». C'est donc le cas des mesures réalisées par l'Apave en 2003, à Urvillers.

Pour le reste, l'opportunité de démonter l'antenne relais d'Urvillers ou le danger potentiel des ondes électromagnétiques, le chef de service de l'Agence Nationale des FRéquences fait valoir des arguments, aux antipodes évidemment de ceux avancés par les habituels opposants.

[ndlr : Dossier Urvillier : [la lettre de Gérard Outrequin au Maire](#), et l'Union ["Des cancers se développent sous l'antenne relais"](#)]

Gare aux sèche-cheveux ! « Lorsqu'une mesure est faite, ce ne sont pas les émissions de l'antenne que l'on relève mais toutes les contributions, c'est-à-dire tous les champs présents au point de relevé. On peut y retrouver les ondes émises à partir des gendarmeries ou des casernes de pompiers, les radio émissions de l'aviation civile ou du ministère de la Défense, etc. Ce qu'il faut bien comprendre c'est, qu'aujourd'hui, nous baignons dans une soupe d'ondes électromagnétiques », énonce cet interlocuteur. Un sèche-cheveux propulserait ainsi aux environs 80 V/m, les mécanismes d'ouverture de portail à distance émettent aussi, les fours à microondes fournissent également leurs pelletées de signaux, tout comme les écrans, les téléphones sans fils ou les systèmes Wifi.

« Je ne suis pas médecin », résume **Marc Dizerbo** « mais je pense que derrière les craintes d'ordre sanitaire se cachent souvent des préoccupations esthétiques pour les riverains d'antennes.

D'ailleurs on constate que, lorsque un opérateur masque un relais dans une fausse cheminée par exemple, personne alors ne tombe malade »

[ndlr : d'où M. Dizerbo de l'ANFR sort-il cette affirmation, de [clusters](#) ?, la réalité de [la surmortalité](#)]